

GUIPAVAS
DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2026

VIDE GRENIER et FOIRE
à la Puériculture et aux jouets

De 9h00 à 16h00

HALLE du MOULIN NEUF

Entrée 1,5€ - Gratuit pour les – 10 ans

Organisation : Association « La Ronde »

Renseignement au 06 35 93 81 93

Mail : videgrenier.laronde@gmail.com

✂-----

Bulletin d'inscription A renvoyer avant le 18 novembre 2026

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ N° pièce identité _____

Mail : _____

N°RC Professionnels : _____

Table(s) fournie(s) de 1,52m Nbre de table _____

Un portant (non fourni) remplace 1 table Nbre de portant _____

Réserve _____ emplacements X 5 € = _____ euros

Les bulletins d'inscriptions, accompagné du règlement par chèque

libellé à l'ordre de : **Association La Ronde**, sont à envoyer à

Mme BERNARD 27 rue Louis Pasteur 29490 GUIPAVAS

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement,

J'accepte sans réserve et déclare sur l'honneur ne pas avoir
participé à plus de 2 autres ventes dans l'année de la même nature.

Signature :

L'organisateur demande aux exposants de ne pas remballer
avant 16h00 par respect pour le public



Règlement du vide grenier

1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.

2 : Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur, l'emplacement pourra être reloué sauf circonstances exceptionnelles dument justifiées.

3 : L'accueil des exposants aura lieu de 7h00 à 9h passé cette heure l'organisateur se réserve le droit de la réattribution de l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.

4 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire avant 16h00.

5 : Les exposants seront autorisés à exposer si le bulletin d'inscription est signé et accompagné du règlement.

6 : Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations ou tout autre incidents)

7 : La restauration et la vente de boisson sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'Association « La ronde ».

8 : La vente d'animaux vivants est strictement interdite.

9 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.

10 : Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers.

11 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.

12 : Un portant à vêtements remplace une table et n'est pas fourni par l'organisateur.

L'inscription à l'opération VIDE-GRENIER implique l'acceptation du présent règlement